

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2009

---

**ENCADREMENT DES CRÉDITS À LA CONSOMMATION  
ET ACTION DE GROUPE - (n° 1897)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
M. Gaubert  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 5**

I. – À l’alinéa 1, substituer aux mots :

« sous-section 3 »,

les mots :

« sous-section 4 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rectification d’une erreur de numérotation.